



## SRINAGAR

Part - ISIN : FR0011299452

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild  
FIA soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de Gestion :** Le FIA a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions) à travers des investissements en OPC et fonds d'investissement ou directement en titres vifs.

**Indicateur de référence :** 30% du MSCI World en euros + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate (EUR) + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury (EUR) + 30% de l'€STR Capitalisé majoré de 200 points de base, dividendes nets réinvestis

**Politique d'investissement :** Le FIA pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions et en OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux actions. Dans ce cadre, il pourra être exposé à toutes zones géographiques, tous styles de gestion ou secteurs. Toutefois, l'exposition directe et indirecte aux actions de petites et moyennes capitalisations sera limitée à 40% de l'actif net du FIA. Les actions et les OPC sous-jacents spécialisés sur les actions des pays émergents ne pourront pas représenter plus de 50% du portefeuille. Le FIA pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en obligations convertibles et en OPC et fonds d'investissement principalement exposés à cette classe d'actif. Le FIA pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux produits de taux et de crédit ainsi que, directement, en titres de créances et instruments du marché monétaire. Dans ce cadre, il pourra être exposé aux marchés de la dette publique ou privée sur tous types de maturité, toutes qualités de signatures ou toutes zones géographiques. L'investissement dans des titres et des OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux émissions High Yield, dites spéculatives et potentiellement plus risquées (notation inférieure à BBB-, Standard and Poor 's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente), ne pourra dépasser 60% du portefeuille. La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne.

La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

L'investissement dans des titres et des OPC et fonds d'investissement principalement exposés aux émetteurs émergents ne pourra dépasser 30% du portefeuille. Le FIA pourra également investir jusqu'à 100% de son actif net en OPC et fonds d'investissement au profil « diversifié », lesquels pourront mettre en œuvre des stratégies de performance absolue ou de gestion alternative.

Le FIA pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en OPC de fonds alternatifs respectant les critères d'éligibilité définis pas le Code monétaire et financier. Le FIA pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en OPC de fonds alternatifs.

Le FIA pourra présenter un risque de change portant sur 100% de son actif net. Dans un but de réalisation de l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, le FIA pourra utiliser des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré (futures, options, contrats à terme, swaps dont dérivés de crédit...), jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FIA présentera une sensibilité aux taux d'intérêt pouvant fluctuer entre -2 et 8.

**Durée de détention recommandée supérieure à 3 ans**

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17h sur la valeur liquidative du jour.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

### Profil de risque et de rendement



|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce FIA est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

# Frais

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement  |                |
|---|----------------|
| Frais d'entrée  | 4,50%          |
| Frais de sortie   | Néant          |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. |                |
| Frais prélevés par le FIA sur une année   |                |
| Frais courants  | 1,76%          |
| Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances  |                |
| Commission de performance   | Non applicable |

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

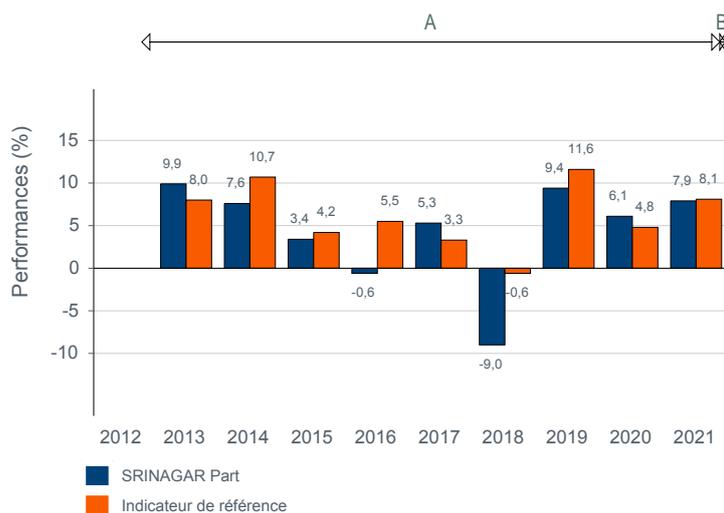
L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du FIA et sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

SRINAGAR a été lancé le 21/09/2012

Date de lancement de la part : 09/2012

Indicateur de référence : 30% du MSCI World en euros + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate (EUR) + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury (EUR) + 30% de l'€STR Capitalisé majoré de 200 points de base, dividendes nets réinvestis

A : Jusqu'au 31/12/2021 les performances de l'indice affichées étaient basées sur 30% du MSCI World en euros + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate (EUR) + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury (EUR) + 30% de l'EONIA Capitalisé majoré de 200 points de base, dividendes nets réinvestis.

B : Depuis le 31/12/2021, l'indicateur de référence est 30% du MSCI World en euros + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate (EUR) + 20% du Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury (EUR) + 30% de l'€STR Capitalisé majoré de 200 points de base, dividendes nets réinvestis.

## Informations pratiques

La banque dépositaire du FIA est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus du FIA, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : [contact-am-fr@edr.com](mailto:contact-am-fr@edr.com). Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Le FIA peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le FIA ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.